L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
RAMEDI MATIN, 7 MARS.

Compagnie d'Assurance
de
FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.
Incorporée.
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues le produit cinée de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1866 $413,698 68.

—ACTIF—

Le 30 avril 1866.....$848,426 86.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les tempêtes et toutes les dangers des fleuves et mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

J. Lozier, A. Millaudon,
A. Variste De Grey, J. Morris,
Jhon Gaudet, L. Grunig,
Jas. A. White, J. Kennedy,
O. Guillard, A. R. D'Aunoy,
J. A. Stoute, A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.
Gérance
Risques d'incendie, de rivières et de mer.
10 sept—1an

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
Carondelet.....57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif.....$4,650,000.
HOME, DE NEW-YORK.
Actif.....$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer.
10 sept—1an

COMPAGNIE
d'Assurance Mutuelle des Citoyens
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de son affaire pour l'année expirée le 30 novembre 1866.

Primes d'incendie	$231,439 94
Primes de mer	26,318 81
Primes de rivières	50,972 70 — $308,731 45
Moins les risques non expirés	$ 47,248 00
Primes remboursées	3,243 05 — 50,491 05
Montant net des primes	$258,237 20
Pertes payées:	
Pertes sur l'incendie	$103,194 89
Pertes sur la mer	104,111 52
Pertes sur les rivières	18,647 10
	$225,953 51
Réassurances	$ 24,308 43
Remboursements de vingt et un vingt-cinq pour cent	39,618 74
Plus, les frais, les taux de revenu intérieur, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en moins, etc.	21,261 21— 206,116 84
Bénéfice net	$ 52,120 36
Montant net des primes le 30 nov. 1866	$258,237 20
Notes à recevoir sur scrip	170,698 30
Montant participant au bénéfice	$428,935 50
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets	$ 38,159 27
Primes en voie de perception	114,267 14
Taxes en sus des primes	71,261 50
Prêts sur garantie	26,476 76
Prêts sur hypothèques	3,267 43
Placé en bons de chemins de fer	9,250 00
Placé en scrip de compagnies d'assurances	39,602 22
En caisse	30,300 22
	$302,773 32
Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	

G. GAILLARD, Président.
G. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé publiquement ce, 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

Les Directeurs en trésorier de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 30 novembre 1866, payable à partir du 1 mars dans des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs de billets ayant cours, six pour cent d'intérêt sur toutes les certificats de scrip émis.

CHAS BRIGGS, Président.
ARTY CLAVIERIE, Vice-Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A. E. Montgomery,
Jas Cochran, Chas. Wolfe,
Geo A Fosdick, A Lecourt,
Mason Pitcher, Thomas Byrnes,
J. Bruder, Thomas Dawson,
Chas Leblanc, John Bayhaut,
John L. Maxwell, W A Violet
F Anderson, D Hagan,
Alfred Kearny, Hugh Macdonald,
A Perrione, Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar, Wm H Peabody,
B F Stockmeyer Henry H Ryan,
Geo W Pearson, John B Walls,
Geo F Montgomery, J S Elliott,
Henry J Venn, Andrew Stewart,
J Bloom, S S Pothier

ERNEST VOLKMANN et T. H. ECK.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.
No 20,352.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1866, à midi, devant la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, à la vente publique et adjudication de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans la Troisième District de cette ville, ayant trente pieds de front sur la rue de Bourgogne, dans l'Isle Delacroix, et ayant cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a fait de M. Jean Bourgeois, suivant acte en date du 4 novembre 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 15 23—3 8 mars

F. MARSOUDET vs. HELOISE BOUDOUSQUIE.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 34,431.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trente de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Bourse, dans la Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés en face le Premier District de cette ville, dans l'Isle Delacroix, faisant partie du Camp des Magnolias, tel que le tout est sur un plan dressé par J. Pilié, arpenteur, et daté de Février 1863, lesquels ont chacun quatre-vingt pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et qui sont bornés par le Camp des Magnolias, le Bayou Bienvenue, le Bayou Gentilly, et le Bayou Sauvage.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a fait de M. Jean Bourgeois, suivant acte en date du 4 novembre 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 15 23—3 8 mars

ANNONCES PARISIENNES, Publiées par M. H. GAILLARDET,
No 21 RUE TRÉVISE, PARIS.

PRÉVENTIFS ET guérison des
MALADIES DE POITRINE
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL.
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de bande
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de magnésie
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.
SIROP D'HYPOPHOSPHITES DE FER.

Sous l'influence des Hypophosphites, la toux diminue, l'appétit augmente, les forces revivent, les chairs nocturnes cessent, et le malade voit d'un bien-être inaccoutumé.—Prix: 6 francs le flacon (à Paris), avec la notice.

Le VÉRITABLE Hypophosphite du Dr. Churchill, autour de la découverte, se vendent en flacons cerrés, avec le nom du Dr. Churchill dans le verre. Chaque flacon porte sa signature sur le bouchon.

19, rue Castiglione. SWANN, Pharmacien, 19, rue Castiglione.
Dépôts à la *Nouvelle-Orléans*, MM MAUNSEL et BOGEL, et M. DUCONGÉ, droguistes; M. SCHWAB pharmacien. *A New-York* MM JOHN MILHAU Broadway, et Rogers Frères, pharmaciens.
[—Avis cervelier—Se méfier des contrefaçons ou imitations!

Hygiène des Enfants.
TRESOR DES MERES. PROVIDENCE DES ENFANTS.
Amour maternel.

VERITABLES
COLLIERS ROYER
ELECTRO-MAGNETIQUES,
Dits: COLLIERS ANODINS DE DENTITION,
approuvés par l'Académie de Médecine de Paris, contre les convulsions, et pour *faciliter la dentition des enfants.*
Le prix varie depuis 4 fr. jusqu'à 20 fr.—Dépôt général à Paris, chez MAYER, pharmacien, 2-bis, rue St-Martin, et dans toutes les bonnes pharmacies de l'étranger.
A New-York, chez M. Milhau et Cie, Broadway
Nile-Orléans, MM. Maunsell et Bogel; rue de Chartres.
Havane, Sarn et Cie, Fernandez et Cie; Le Révérend J. Royes. Matanzas, Genouillon. Santiago, Julio Tré nard.

VIN DE GILBERT SEGUIN.
Soixante années d'expériences et de succès ont démontré l'incontestable efficacité de ce Vin, soit comme **ANTI-PÉRIODIQUE** pour couper les *Fièvres* et en prévenir le retour, soit comme **FORTIFIANT** *dans les convalescences, appauvrissements du sang, pâles couleurs, pertes d'appétit, dépérissements, etc.* Chaque bouteille est accompagnée d'une notice et porte le cachet GILBERT SÉGUIN. A Paris, pharmacie GILBERT SÉGUIN, 378 rue St-Honoré. Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez M. DUCONGÉ, droguiste; chez MM. MAUNSELL & CIE., L. CASTEL, et dans toutes les pharmacies.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT
Pharmacien, rue de Rivoli, 150, à Paris.
Ce Sirop joint à un goût exquis une efficacité certaine, constatée par un *rapport officiel*, contre les ANGINES, CATARRHES, GRIPPE, COQUELUCHE et toutes les INFLAMMATIONS et IRRITATIONS de la poitrine. Parmi les célébrités médicales qui l'ont patronné depuis 40 années, nous citerons le grand *Laënnec, Guersant*, de l'Hôpital des Enfants, *Vonquelin*, directeur de l'Ecole de Pharmacie et plusieurs médecins des hôpitaux, professeurs de la Faculté et membres de l'Académie de Médecine de Paris. — Dépôts à la Nouvelle-Orléans chez MM. MAUNSELL & CIE, L. CASTEL, O. ROHNS, 48 Royale, et dans toutes les pharmacies.

PILULES DE BLANCARD
A L'IODURE DE FER INALTERABLE
APPOUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, ETC.
Participant des propriétés de l'IODE et du FER, ces Pilules s'emploient spécialement contre les SCROFULES, la PITHIRIE à son début, la FAIBLESSE DE TEMPÉRAMENT, ainsi que dans toutes les CHLOROSES, pour *régénérer le sang, sans pour* lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.
N. B.—L'iodure de fer impur ou altéré est un médicament infidèle.
Pilules de Blancard, exiger notre cachet d'argent réactif et notre signature ci-jointe apposée au bas d'une étiquette verte.
Se défier des contrefaçons.
Pharmacien à Paris, rue Bonaparte, 40.
Dépôt général: à New-York, chez M. FOUGERA; à la Nouvelle-Orléans, M. DUCONGÉ.—Se trouvent dans toutes les pharmacies.

PILULES DEHAUT
Les substances végétales que on purgatif relâchent ont été choisies et combinées par M. DUHAUT, PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE, pour remédier à l'inconvénient ordinaire des purgatifs. Elles ne nuisent pas à l'estomac, ne purgent pas, et ne purgent, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gênés dans ses occupations, tout en ne faisant qu'un repas ordinaire